

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 14 août 2013.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 14 août 2013 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisus)  
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Yves Bilodeau (Val-Brillant)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Gaston Martin (Sainte-Florence)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)
M. Jean-Guy Chouinard (Repr. Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Sont absent (e) s : Mme Guylaine Boily (Repr. Causapscal)  
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)  
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
M. Dominique Robichaud, ing., directeur du service du Génie municipal  
M. Bertin Denis, urbaniste, directeur du service d'aménagement  
M. Serge Malenfant, ing. For., directeur du service de foresterie  
M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2013-148 concernant l'ouverture de la séance du 14 août 2013**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2013-149 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 14 août 2013**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux – Séance ordinaire du 12 juin, séance d'ajournement du 26 juin et séance extraordinaire du 17 juillet 2013
4. Période de question de l'assistance
5. Séjours exploratoires 2013 - Places aux Jeunes
6. Projet de règlement N° 2013-13 relatif à la rémunération des élus – Adoption
7. Plan d'action régional Famille-Aînés- Politique familiale et démarche Municipalités Amies Des Aînés (MADA) - Adoption
8. Communication du service de foresterie – Travaux sur TPI en 2013 et appel de projets dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF)
9. Communication du service incendie
  - 9.1 Appel d'offres pour le remplacement du camion pompe incendie – Caserne de St-Vianney
  - 9.2 Règlement d'emprunt acquisition camion pompe service incendie – Avis de motion
10. Programme RénoVillage 2013-2014
11. Règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile – Avis de motion
12. Communication du service d'aménagement

- 12.1. Entente d'harmonisation au niveau forestier dans le parc régional de la SLM
- 12.2. Programme PDZA
- 12.3. Plan d'intervention et infrastructure routières locales (PIIRL)
- 12.4. Paiement des frais pour les modifications à la réglementation – Couleur des éoliennes ÉNERCON
- 13. Parc régional de Val-d'Irène
  - 13.1 Appel d'offres pour une chaudière à la biomasse - Résultats et adjudication
  - 13.2 Appel d'offres - Remontée mécanique pour les pentes école et glissade en tube (tapis magique) – Résultats et adjudication
  - 13.3 Paiement des honoraires pour le chalet principal
  - 13.4 Appel d'offres pour la construction d'un garage – Résultats et adjudication
  - 13.5 Addenda au mandat de gestion avec la Corporation de gestion pour le financement de l'acquisition d'une dameuse et de la remontée mécanique (tapis magique) et chauffage à la biomasse forestière
  - 13.6 Projet de développement du ski hors-piste «La Zone Blanche»
- 14. Gestion des matières résiduelles : suivi de l'entente pour l'enfouissement avec Rivière-du-Loup (reporté)
- 15. Téléphonie IP
- 16. Développement éolien
  - 16.1 Partenariat dans le parc éolien du lac-Alfred - Suivi
  - 16.2 Calendrier des rencontres d'information des conseils municipaux concernant la participation et le droit de retrait des municipalités dans le parc éolien du Lac-Alfred - Règlement N° 2013-08, modifié par le règlement no 2013-10
  - 16.3 Règlement N 2013-12 modifiant le règlement N° 2013-06 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour le projet de parc éolien communautaire régional au Bas-St-Laurent ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit - Adoption
  - 16.4 Parc éolien du lac-Alfred – Autorisation de versement aux municipalités des contributions volontaires perçues par la MRC
- 17. Correspondance
- 18. Période de questions de l'assistance
- 19. Autres sujets :
  - 19.1 Prochaine séance du Conseil – Séance ordinaire du 11 septembre 2013
  - 19.2 Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides
  - 19.3 Motion de félicitations au Service incendie de la MRC de la Matapédia
- 20. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN, SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 JUIN ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2013**

#### **Résolution CM 2013-150 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2013**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2013.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2013-151 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 juin 2013**

Sur une proposition de Mm Danielle Marcoux, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 juin 2013.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2013-152 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2013**

Sur une proposition de M. Yves Bilodeau, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2013.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### **5. SÉJOURS EXPLORATOIRES 2013 - PLACES AUX JEUNES**

Monsieur Mario Lavoie dépose une correspondance de Mme Geneviève Plante, responsable de Place aux jeunes, qui demande une collaboration des municipalités lors du prochain séjour exploratoire qui se tiendra à la fin septembre.

### **6. PROJET DE RÈGLEMENT N° 2013-13 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – ADOPTION**

#### **Résolution CM 2013-153 concernant l'adoption du projet de règlement no 2013-13 relatif à la rémunération des élus**

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'adopter le projet de règlement no 2013-13 relatif à la rémunération des élus.

Adoptée.

**7. PLAN D'ACTION RÉGIONAL FAMILLE-AÎNÉS- POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS (MADA) – ADOPTION**

**Résolution CM 2013-154 concernant l'adoption du plan d'action régional famille-aînés – Politique familiale et démarche MADA**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia adopte le plan d'action régional Famille et le plan d'action régional Aîné réalisés dans le cadre de la révision des politiques familiales municipales et des démarches Municipalités Amies des Aînés (MADA) sur le territoire des municipalités de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

**8. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE**

Monsieur Serge Malenfant présente le nouveau Programme de développement régional et forestier (PDRF), lequel remplace le programme volet 2. Monsieur Malenfant précise aussi la répartition des enveloppes de ce programme ainsi que du fonds TPI. Un document est remis à cet effet.

**9. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE**

**9.1 Appel d'offres pour le remplacement du camion pompe incendie – Caserne de St-Vianney**

**Résolution CM 2013-155 concernant le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion autopompe**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion autopompe 2008 ou plus récent pour le service incendie.

Adoptée

**9.2 Règlement d'emprunt acquisition camion pompe service incendie – Avis de motion**

**Avis de motion**

Avis est donné par Mme Danielle Marcoux voulant qu'à une prochaine séance du Conseil de la MRC de La Matapédia un règlement décrétant un emprunt et une dépense pour l'acquisition d'un camion pompe pour le service incendie sera déposé pour adoption.

**10. PROGRAMME RÉNOVILLAGE 2013-2014**

Monsieur Robin St-Gelais dresse un bilan du programme RénoVillage. On indique que le programme est demeuré inchangé depuis 5 années alors que certains paramètres du programme devraient être revus.

**Résolution CM 2013-156 concernant le programme RénoVillage**

- |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Considérant | la MRC de La Matapédia a reçu le 25 juin 2013 une confirmation du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, à l'effet que le programme RénoVillage est reconduit pour une 16 <sup>e</sup> année avec une enveloppe initiale de 275 000\$ pour une possibilité de réaliser environ 41 projets; |
| Considérant | que la moyenne du budget reçu au cours des 6 dernières années pour le programme RénoVillage était de 385 627\$;                                                                                                                                                                                                                                             |
| Considérant | que cette enveloppe de départ pour la programmation précédente 2012-2013 était de 400 000\$, signifiant une coupure de plus de 30% par rapport à l'an passé;                                                                                                                                                                                                |
| Considérant | que les bénéficiaires qui ont déjà reçu le programme RénoVillage au cours des 15 dernières années ne sont toujours pas de nouveau admissibles.                                                                                                                                                                                                              |

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

- que la MRC de La Matapédia demande à la Société d'habitation du Québec d'augmenter de 125 000 \$ l'enveloppe budgétaire du programme Rénovillage accordée à la MRC pour un total de 400 000\$ afin de maintenir la vitalité de nos villages et aider les propriétaires les plus démunis ;
- de demander également que les bénéficiaires puissent se requalifier à nouveau au programme après une période de 7 ans;
- que copie conforme de la présente résolution soit adressée à M. Sylvain Gaudreault, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia et ministre délégué au tourisme et Mme Françoise Thibault, directrice par intérim à la Société d'habitation du Québec.

Adoptée.

**11. RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Martin Landry voulant qu'à une prochaine séance soit adopté le règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile.

## 12. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

### 12.1 Entente d'harmonisation au niveau forestier dans le Parc régional de la SLM

#### **Résolution CM 2013-157** concernant l'adoption et le dépôt, auprès de la Table GIRT et du MRN, d'un projet d'entente d'harmonisation concernant les modalités forestières applicables au territoire du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia

- Attendu qu'une entente générale pour l'exploitation du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia a été convenue entre le ministère des Ressources naturelles, la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, le ministre responsable de la Faune et des Parcs, le ministre responsable de l'Environnement et la présidente-directrice générale de la Société de la faune et des parcs du Québec et la MRC de La Matapédia;
- Attendu qu'en vertu du plan d'aménagement et de gestion du parc régional, des ententes sectorielles sont à convenir avec les différents ministères concernés afin de voir à l'application de modalités particulières de gestion des terres et des ressources du parc régional;
- Attendu que le plan d'aménagement et de gestion du parc régional prévoit des modalités particulières d'intervention selon une approche d'aménagement intégré de l'ensemble des ressources;
- Attendu que la MRC de La Matapédia avait déjà convenu, en janvier 2008, de modalités particulières d'interventions forestières avec les industriels forestiers œuvrant dans le parc régional, mais que cette entente est maintenant devenue caduque depuis mars 2013;
- Attendu que malgré l'application de modalités particulières d'interventions forestières dans le parc régional, aucune entente sectorielle n'a encore été convenue avec le MRN relativement aux interventions projetées sur ce territoire;
- Attendu que diverses activités récréotouristiques sont structurées et/ou projetées sur le territoire du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia;
- Attendu que plusieurs secteurs du Parc régional se composent de paysages, de sites et d'équipements à protéger et à mettre en valeur afin de contribuer au développement économique et touristique régional;
- Attendu qu'il y a lieu d'arrimer les modalités d'interventions forestières, la voirie forestière et les activités récréotouristiques dans la portion de l'unité d'aménagement 012-53 correspondant au territoire du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia;
- Attendu que la mise en œuvre d'un nouveau régime forestier au Québec, donne au MRN la responsabilité de la planification des interventions forestières sur les terres du domaine public;
- Attendu que des interventions forestières sont prévues et à prévoir par le MRN, dans les années à venir, dans la portion de l'unité d'aménagement 012-53 correspondant au territoire du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia;
- Attendu que les modalités d'interventions forestières particulières doivent être incluses au plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) du Bas Saint-Laurent 2013 – 2018 par l'entremise d'une entente d'harmonisation afin d'être appliquées par les intervenants forestiers.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu ce qui suit :

1. d'approuver les modalités d'interventions forestières particulières visant une approche d'aménagement intégré des ressources du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia contenues au projet d'entente d'harmonisation des interventions forestières;
2. de déposer le projet d'entente auprès de la Table GIRT du Bas Saint-Laurent en vue d'une conclusion d'entente avec le MRN;
3. d'autoriser le directeur général et la préfète à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia l'entente d'harmonisation concernant les modalités forestières applicables au territoire du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia et tout autre document subséquent en lien avec cette démarche.

Adoptée.

### 12.2 Programme PDZA

#### **Résolution CM 2013-158** concernant le dépôt d'un projet dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'autoriser le directeur général de la MRC à adresser une demande de subvention au programme de subvention visant l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Adoptée.

### 12.3 Plan d'intervention et infrastructure routières locales (PIIRL)

#### **Résolution CM 2013-159** concernant la réalisation du programme PIIRL

Sur une proposition de M. Yves Bilodeau, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'autoriser la réalisation des trois premières étapes du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) par le service d'urbanisme, à savoir :

- Volet 1 : Description du réseau routier local :

- Volet 2 : Élaboration d'un profil de la MRC :
- Volet 3 : Identification des routes prioritaires pour le développement et la vitalité du territoire:

Adoptée.

#### **12.4 Paiement des frais pour les modifications à la réglementation – Couleur des éoliennes ÉNERCON**

Monsieur Bertin Denis indique que, contrairement à ce qui a été prévu en début d'année concernant le remboursement des frais pour les modifications à la réglementation concernant la couleur des éoliennes, ce sont les municipalités locales qui devront réclamer directement auprès d'Énercon ces frais. Il était prévu initialement que la MRC facture directement Énercon et qu'elle rembourse ensuite les municipalités locales. Pour les municipalités qui n'ont pas encore modifié leur réglementation, le service d'urbanisme de la MRC est disposé à réaliser lesdites modifications en septembre et octobre après autorisation écrite des municipalités concernées.

### **13. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE**

#### **13.1 Appel d'offres pour une chaudière à la biomasse - Résultats et adjudication**

##### **Résolution CM 2013-160 concernant l'adjudication pour l'acquisition et l'implantation d'une chaudière à la biomasse – Parc régional de Val-d'Irène**

Considérant que le MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'une chaudière à la biomasse pour le Parc régional de Val-d'Irène;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 5 août 2013 et qu'une seule soumission a été reçue, à savoir : beloTEQ Ltée, St-Nicolas : 174 888 \$ avant taxes.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu :

1. d'accepter la soumission de beloTEQ Ltée de St-Nicolas déposée le 5 août 2013 pour la construction et l'implantation d'une chaufferie à la biomasse forestière d'une capacité de 150 kW au Parc régional de Val-d'Irène pour un montant de 201 077.48 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire trésorier, ainsi que Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer pour et au nom de la MRC les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée.

#### **13.2 Appel d'offres - Remontée mécanique pour la pente école et la glissade en tube (tapis magique) – Résultats et adjudication**

##### **Résolution CM 2013-161 concernant l'adjudication de contrat pour le remontée mécanique pour la pente école et la glissade (tapis magique) – Parc régional de Val-d'Irène**

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation d'une remontée mécanique de type convoyeur pour la pente école et la glissade ;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 11 juillet à 13h30 avec les résultats suivants incluant les taxes :

- Doppelmayer Canada Ltée : 258 751.24 \$
- Mécatriel Canada Inc. : 292 035.50 \$

Considérant que la plus basse soumission (225 000 \$ avant taxes) respecte le budget de 230 000 \$ adopté pour ces travaux via le règlement d'emprunt 2013-04.

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

- d'accepter la soumission de Doppelmayer Canada Ltée déposée le 11 juillet 2013 pour l'acquisition d'une remontée mécanique de type convoyeur au Parc régional de Val-d'Irène pour un montant de 258 751.24 \$, taxes incluses;
- d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer pour et au nom de la MRC les documents relatifs au contrat pour l'objet en titre.

Adoptée.

#### **13.3 Paiement des honoraires du chalet principal – Parc régional de Val-d'Irène**

##### **Résolution CM 2013-162 concernant le paiement des honoraires pour le chalet principal – Parc régional de Val-d'Irène**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'accepter le certificat de paiement #3 soumis par l'architecte pour les travaux de reconstruction du chalet principal de Val-d'Irène et d'autoriser le paiement à l'entrepreneur Habitat Construction Matane (1986) Inc. d'un montant de 257 708.60 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

### 13.4 Appel d'offres pour la construction d'un garage – Résultats et adjudication

#### **Résolution CM 2013-163** concernant l'adjudication de contrat pour la construction du garage – Parc régional de Val-d'Irène

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour la construction d'un garage au Parc régional de Val-d'Irène;

Considérant que lesdites soumissions ont été ouvertes le 14 août 2013 à 11h00 avec les résultats suivants incluant les taxes :

• Construction AUDACE 2005 Inc., Amqui :	282 953.48 \$
• 9163-4188 Qc Inc. Construction Réjean Madore, Amqui :	308 272.12 \$
• Habitat Construction, Matane :	341 243.50 \$
• Construction C.E.G. Inc, Matane :	343 200.00 \$
• Construction Ghislain d'Amours, Sayabec :	379 834.86 \$

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'accepter la soumission de Construction AUDACE 2005 Inc. d'Amqui pour la construction d'un garage au Parc régional de Val-d'Irène pour un montant de 282 953.48 \$, taxes incluses.

Adoptée.

### 13.5 Addenda au mandat de gestion avec la Corporation de gestion pour le financement de l'acquisition d'une dameuse et de la remontée mécanique (tapis magique) et chauffage à la biomasse forestière

#### **Résolution CM 2013-164** concernant un addenda au mandat de gestion avec la Corporation de gestion pour le financement de l'acquisition d'une dameuse et de la remontée mécanique (tapis magique) et chauffage à la biomasse forestière

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter l'addenda no 1 au mandat de gestion avec la Corporation de gestion pour le financement de l'acquisition d'une dameuse et de la remontée mécanique (tapis magique) et chauffage à la biomasse forestière.

Adoptée.

### 13.6. Projet de développement du ski hors-piste «La Zone Blanche»

Monsieur Théophile Cartier, directeur du Parc régional de Val-d'Irène, présente aux membres du conseil le projet de ski hors-piste « La zone blanche » et demande un appui du Conseil de la MRC pour compléter le financement du projet auprès de diverses instances.

#### **Résolution CM 2013-165** concernant un appui au projet de développement de ski hors-piste « La zone blanche » - Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Yves Bilodeau, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

- d'autoriser les autorités du Parc régional de Val-d'Irène à adresser les demandes nécessaires visant l'obtention des droits et permis permettant d'intervenir sur les TPI concernés par le projet de la « La zone blanche »;
- d'autoriser le dépôt dudit projet au Pacte rural de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

### 14. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : SUIVI DE L'ENTENTE POUR L'ENFOUISSEMENT AVEC RIVIÈRE-DU-LOUP

Ce sujet est reporté.

### 15. TÉLÉPHONIE IP

#### **Résolution CM 2013-166** concernant un appel d'offres pour l'implantation de la téléphonie IP

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'implantation de la téléphonie IP à la MRC de la Matapédia.

Adoptée.

### 16. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

#### 16.1 Partenariat dans le parc éolien du lac-Alfred – Suivi

Madame Chantale Lavoie et M. Gaëtan Ruest informe les membres du conseil qu'ils ont rencontré lundi le 12 août à Montréal les représentants de EDF en France pour procéder à des négociations visant à réduire le coût du MW pour la MRC dans le cadre du futur partenariat dans le projet du Lac-Alfred. Au terme de cette rencontre, le coût du MW pour la MRC est demeuré le même, soit 2,4 M/MW.

**16.2 Calendrier des rencontres d'information des conseils municipaux concernant la participation et le droit de retrait des municipalités dans le parc éolien du Lac-Alfred - Règlement N° 2013-08, modifié par le règlement no 2013-10**

Monsieur Mario Lavoie rappelle le calendrier des rencontres d'information des conseils municipaux concernant la participation et le droit de retrait des municipalités dans le parc éolien du Lac-Alfred - Règlement N° 2013-08, modifié par le règlement no 2013-10.

**16.3 Règlement N 2013-12 modifiant le règlement N° 2013-06 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour le projet de parc éolien communautaire régional au Bas-St-Laurent ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit – Adoption**

**Résolution CM 2013-167** concernant l'adoption du règlement no 2013-12 modifiant le règlement N° 2013-06 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour le projet de parc éolien communautaire régional au Bas-St-Laurent ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter le règlement no 2013-12 modifiant le règlement N° 2013-06 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour le projet de parc éolien communautaire régional au Bas-St-Laurent ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit tel que présenté.

Adoptée.

**16.4 Parc éolien du lac-Alfred – Autorisation de versement aux municipalités des contributions volontaires perçues par la MRC**

**Résolution CM 2013-168** concernant l'autorisation de versement aux municipalités des contributions volontaires perçues par la MRC

Sur une proposition de M. Yves Bilodeau, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. d'approuver la répartition entre les municipalités et la MRC de La Matapédia des compensations volontaires payées par le promoteur du parc éolien du Lac-Alfred pour l'année 2013 qui totalisent 310 000 \$ établie selon les conventions conclues entre la MRC et le promoteur et entre la MRC et les municipalités;
2. d'autoriser le versement des montants établis aux municipalités qui se détaillent comme suit :

<b>Partage Année 2013</b>						
Ste-Marguerite	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
Ste-Florence	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
Albertville	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
St-Léon-le-Grand	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
Lac-Humqui	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
Ste-Irène	10 000 \$	1 889 \$		35 000 \$	- \$	46 889 \$
Lac-au-Saumon	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
St-Alexandre-des-Lacs	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
St-Tharcisius	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
St-Vianney	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
Val-Brillant	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
Sayabec	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
St-Cléophas	10 000 \$	35 889 \$	- \$			45 889 \$
St-Moise	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
St-Noël	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
St-Damase	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
Causapscal	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
Amqui	10 000 \$	1 889 \$				11 889 \$
MRC	10 000 \$	17 000 \$				27 000 \$
<b>Total</b>	<b>190 000 \$</b>	<b>85 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>35 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>310 000 \$</b>

Adoptée.

**17. CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée aux membres du Conseil. Aucune question particulière n'est adressée concernant la correspondance.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

19. **AUTRES SUJETS :**

19.1 **Prochaine séance du Conseil – Séance ordinaire du 11 septembre 2013**

La prochaine séance du Conseil se tiendra mercredi le 11 septembre à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

19.2 **Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides**

**Résolution CM 2013-169** concernant une résolution contre le transport des déchets radioactifs

- Considérant que Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;
- Considérant que ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;
- Considérant que jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;
- Considérant que la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;
- Considérant qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;
- Considérant qu'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;
- Considérant que les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;
- Considérant que les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;
- Considérant que la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;
- Considérant que ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;
- Considérant que les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;
- Considérant que la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;
- Considérant que le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;
- Considérant que le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;
- Considérant que tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération.

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable, par voie aérienne ou par voie ferrée puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
2. Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
3. Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

Adoptée.



## **19.3. Motion de félicitations au Service incendie de la MRC de La Matapédia**

### **Résolution CM 2013-170 concernant une motion de félicitations au service incendie**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux il est unanimement résolu d'adresser une motion de félicitations au Service incendie de la MRC de La Matapédia pour la qualité de leur travail.

Adoptée.

## **20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2013-171 concernant la levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Gaëtan Ruest, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h30.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint